

Le Monde

www.lemonde.fr

56^e ANNÉE - N° 17153 - 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

DIMANCHE 19 - LUNDI 20 MARS 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBAN

PRATIQUE

Monter à cheval pour le plaisir, en toute sécurité

JOSETTE RABOUAN enseigne, depuis quarante-trois ans, à monter à poney aux très jeunes enfants dans un club de la forêt de Moulrière, près de Poitiers. Son idée ? Utiliser le poney pour aider les petits qui commencent à marcher - ils ont entre onze mois et trois ans -, à « harmoniser la pensée et le corps ». « Je leur apprend à se latéraliser, explique cette femme dont le travail a été remarqué à plusieurs reprises au Salon du cheval de Paris. Ils reconnaissent leur droite de leur gauche, ils apprennent à voir, à formuler une décision et à donner l'ordre avec leur corps. » Selon cette pédagogue-conseil, fondatrice des « bébés-cavaliers », la pratique adaptée du poney les aiderait à se concentrer plus longtemps, contribuerait à amenuiser « les risques d'échecs scolaires » et leur ferait découvrir, ce n'est pas le moins, « le plaisir d'apprendre ».

Reste que le projet pédagogique de M^{me} Rabouan ne court pas les écuries. Inutile, donc, d'arriver dans le club à côté de votre domicile, votre rejeton sous le bras, sans avoir auparavant collecté les informations nécessaires. Ont-ils des poneys ? A partir de quel âge acceptent-ils les enfants ? Quel est

leur projet pédagogique ? Quel est l'encadrement ? Enfin, et surtout, l'établissement est-il digne de confiance ? Dans le monde complexe et mal connu de l'équitation, il est parfois difficile d'y voir clair. Or monter à cheval reste synonyme de dangers. Il faut donc, quelle que soit la forme d'équitation retenue et l'âge du cavalier, respecter quelques principes qui garantiront sécurité et plaisir.

SE FAIRE COMPRENDRE

L'équitation se pratique en France sous de multiples formes. On peut monter à cheval pour le plaisir du contact avec l'animal, vouloir renouer avec la nature le temps d'une balade ou d'une randonnée de plusieurs jours, faire de la compétition (saut d'obstacles, dressage, concours complet d'équitation), s'adonner à une discipline collective (horse-ball, polo, etc.) sans oublier l'équitation western, la voltige, ou l'attelage.

Quelle que soit la pratique retenue, l'équitation place l'homme dans un contexte inhabituel où il doit établir une relation avec un animal plus puissant que lui, et s'en faire comprendre. Savoir monter à cheval ne s'improvise pas. Pour une

première promenade, il est donc préférable de suivre un guide (moniteur d'équitation diplômé, accompagnateur de tourisme équestre, guide ou maître-randonneur) qui connaîtra les itinéraires, les allées dangereuses et celles qui ne sont pas autorisées aux chevaux. Un tel choix n'entraîne pas de supplément de coût et permet d'assurer au mieux la sécurité collective.

Pour profiter pleinement de quelques heures d'équitation en liberté, le mieux reste encore de suivre une dizaine de leçons au sein

d'un club équipé d'installations *ad hoc* (manège, carrière, etc.) afin d'acquérir les rudiments nécessaires : diriger et arrêter sa monture, éviter les gestes malheureux qui peuvent blesser le cheval ou lui faire peur, rester en selle au trot et au galop sans créer un danger pour soi-même ou les autres. Pour les amateurs de tourisme équestre, l'examen « Galop de pleine nature » permet d'acquérir les bases en montant, dès le début, en extérieur. Mais si ces quelques heures suffisent pour une promenade, savoir monter à cheval demande da-

vantage de patience et de persévérance. Qu'il s'agisse d'équitation sur poneys (pour les enfants de 6 à 12 ans, selon leur gabarit) de dressage ou de saut d'obstacles, il faut plusieurs années pour devenir un « vrai » cavalier, à raison d'une pratique régulière d'au moins une heure hebdomadaire (entre 80 francs l'heure en régions, jusqu'à 120 francs à Paris).

TROIS FAMILLES

Comment choisir, parmi les 3 076 centres français, celui qui répondra le mieux à vos aspirations ? Il existe, communément, trois grandes familles : les clubs hippiques ou centres équestres qui dispensent un enseignement généraliste et possèdent souvent une cavalerie d'école en même temps qu'ils hébergent des chevaux appartenant à des particuliers ; les centres de tourisme équestre qui ne proposent que des promenades, les simples « loueurs » de chevaux ; et les poney-clubs qui ne s'occupent que d'enfants. Parmi ces établissements, on trouve la ferme disposant d'un label attribué par la délégation nationale au tourisme équestre (DNTE) qui suffit à garantir les bonnes conditions d'une ba-

lade ponctuelle. Mais on trouve aussi des loueurs dont la responsabilité s'arrête au moment où ils vous remettent les rênes de votre monture.

Mieux vaut, pour une pratique académique, privilégier les Ecoles françaises d'équitation, dont le nombre était de 1 396 au mois de décembre 1999. Elles adhèrent à une charte de qualité qui garantit un encadrement qualifié, le bon état des animaux, des aires d'évolution présentant toutes les garanties de sécurité. Le label, donné depuis mai 1997 par la délégation nationale aux sports équestres (DNSE), atteste aussi que le club bénéficie d'une assurance-responsabilité civile et de moyens de communication pour alerter les secours.

Au-delà de ces labels renouvelés chaque année, et qui doivent être affichés à l'entrée des écuries, le néophyte peut se faire une idée, en regardant si de la ferraille traîne sur le sol, en constatant l'état général des chevaux (maigreux, poil terne...), s'il lui est proposé de porter une bombe (sorte de casque de protection), et si la sellerie (selles, filets, etc.) est entretenue.

Florence Amalou

Les adresses utiles

- **Répertoire des écoles françaises d'équitation (EFE).** Gratuit jusqu'en juin 2000 pour la version 1999, il répertorie les 1 396 établissements ayant adhéré à la charte de qualité des EFE. S'adresser à la Délégation nationale aux sports équestres (DNSE). Tél : 01-58-17-58-17.
- **Tourisme équestre 2000.** Edité par la Délégation nationale au tourisme équestre (DNTE) (30 F, 4,57 euros), il dresse une carte de la France par régions et

départements en listant les établissements labélisés. Y figurent également quelques idées originales de randonnées montées ou attelées. S'adresser à la DNTE. Tél : 01-53-26-15-50 ou 0-800-02-59-10 (numéro vert).
● **Le guide Poney-clubs de France 2000** répertorie les 1 700 clubs affiliés à la Délégation nationale de l'équitation sur poney (DNEP) en France. Il est gratuit. S'adresser à la DNEP, tél : 02-54-83-03-83.